

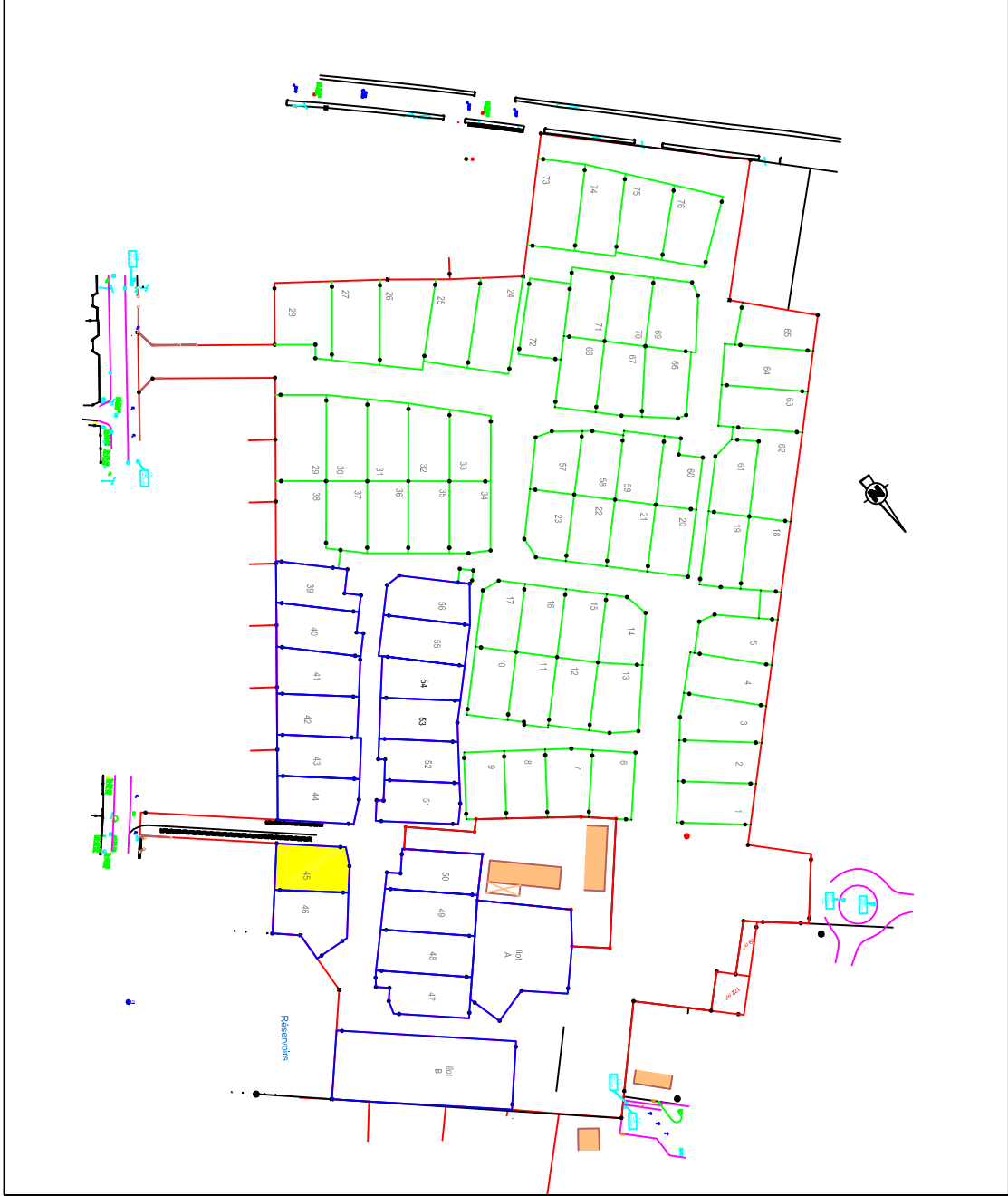
COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Lotissement : "Les Hauts de la Princi re"

AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

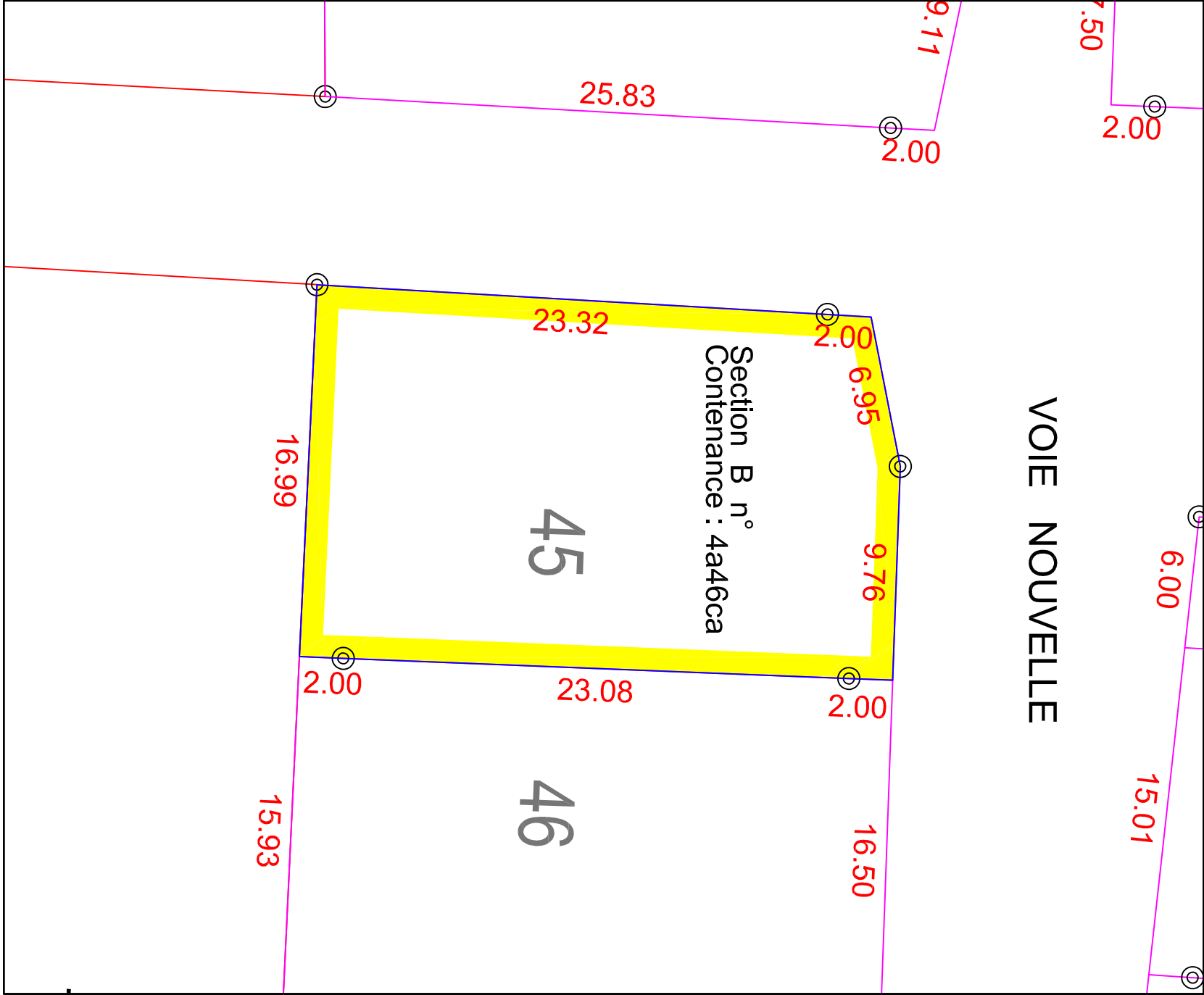
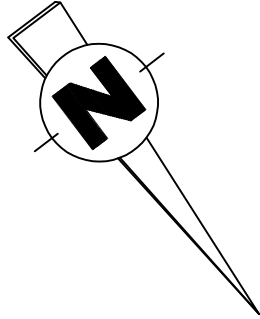
PLAN DE VENTE DU LOT n  45

PLAN DE SITUATION



PLAN DE BORNAGE

ECHELLE : 1/250



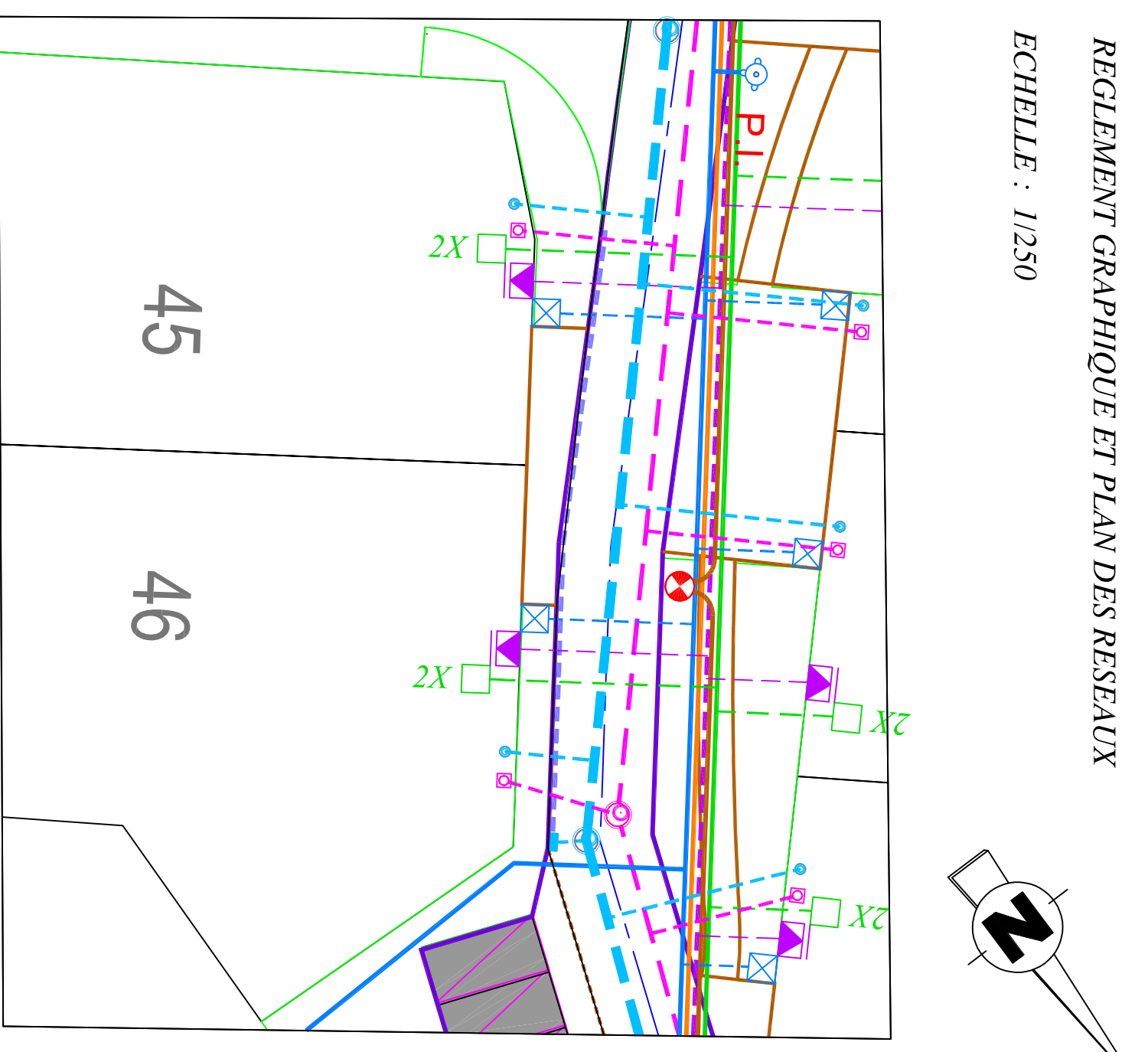
REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/250



REGLEMENT GRAPHIQUE ET PLAN DES RESEAUX

ECHELLE : 1/250



Accès de lot imposé, largeur selon cotation indiquée au plan

Arbre

Cotation marge de recul

Zone constructible Primaire

Zone constructible Secondaire

Principe d'implantation des abris de jardin

Zone constructible Secondaire

Cotation de la largeur de la zone

Haie champêtre plantée dans le cadre de l'aménagement - Obligation de maintien et d'entretien à charge de l'acquéreur - Continuité à préserver en cas d'implantation d'anexe

- Obligation d'accompagnement végétal de la clôture à charge de l'acquéreur. - Continuité à assurer en cas d'implantation d'annexe

Candélabre

2X  Regard France Telecom

 Coffret Électrique

☐ Branchement AEP

Branchement Assainissement EP

 Branchement Assainissement EU

Réseau France Telecom

Réseau Basse Tension

Réseau AEP

Réseau GAZ

Réseau Assainissement EP

Réseau Assainissement EU

Réseau Eclairage Public

NOTA: L'emplacement des branchements est figuratif et devra être vérifié avant tout projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte des différents niveaux après travaux VRD (tant en ce qui concerne les cotes terrain naturel que les cotes chaussées projet).